
CTOI

Résumé du Programme régional d'observateurs de la CTOI durant 2011



Soumis par

MRAG



Septembre 2012

Table des matières

1	Introduction	3
2	Protocoles d'échantillonnage	5
2.1	Estimation du poids	5
2.2	Identification des espèces	5
3	Thon rouge du Sud	6
4	Identification LSTLV	6
5	Inspections des navires	7
6	Autres infractions potentielles	8
7	Formation d'observateur	8
8	Autres questions	8
8.1	Sécurité	8
8.2	Élimination des déchets	9
8.3	Coopération des navires	9
8.4	Conditions des navires transporteurs	9
9	Annexes	10
Annexe 1	Incidents liés à l'autorisation de pêche	
Annexe 2	Incidents liés au système VMS	
Annexe 3	Incidents liés aux journaux de bord des navires	
Annexe 4	Observateurs formés de la CTOI	

No. de projet : ZG1553
 Réf. de publication : 201201
 Date de publication : 02/03/2012
 Rédaction : P. Nugent, J. Wissema, J. Moir Clark, N. Cariglia
 Vérification/Approbation : C. Mees, D. Japp, R. Wakeford

1 Introduction

Durant 2011, le Programme régional d'observateurs (ROP) a contrôlé, au total, 770 transbordements ; 77 % provenaient de Taiwan, Chine, les navires sous pavillon Seychellois et japonais représentant 9 % et 6 % respectivement, comme indiqué dans la Figure 1. La section « Autres » se compose de navires en provenance des pays suivants : Belize, Chine, Indonésie, République de Corée, Oman, Thaïlande, Panama, Malaisie et Philippines. L'unique transbordement achevé par un navire sous pavillon panaméen fut effectué entre des navires transporteurs (CV). Les CV battaient pavillon principalement de Taiwan, de Chine (50 %), du Panama (22 %) et de Vanuatu (22 %), des transbordements ayant également été achevés par des CV battant pavillon du Japon et de Singapour.

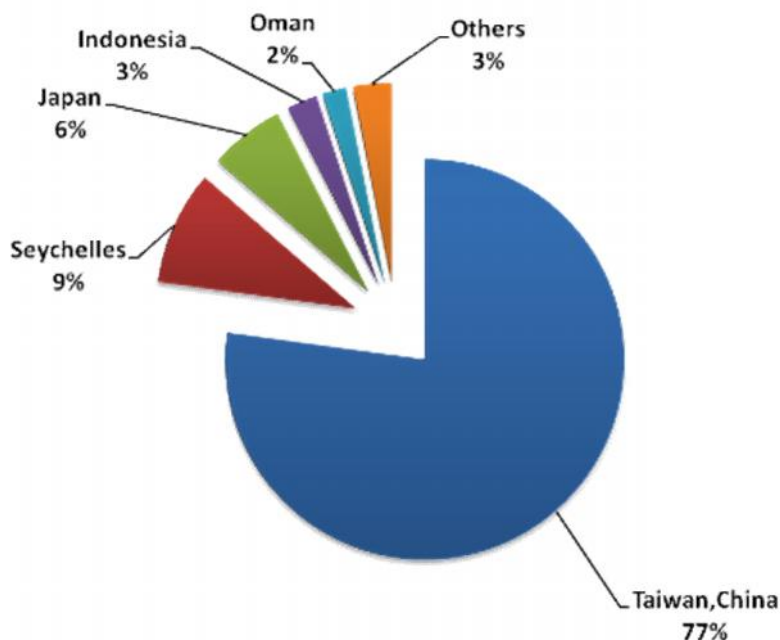


Figure 1 Contribution au nombre total de transbordements de la CTOI durant 2011, en pourcentage par flottille

La Figure 2 indique un résumé des déploiements effectués dans le cadre du ROP (nombre de CV sur lesquels ont embarqué des observateurs) durant 2011. Le nombre de déploiements fluctuent généralement entre 5 et 9 presque tout au long de l'année, avec un minimum de 4 vers la fin de mars et un maximum de 11 en juillet. Ces chiffres sont à comparer à ceux de 2010, qui avait atteint des sommets respectifs de 14 en février et de 10 en juillet ; l'activité s'est ensuite réduite vers la fin de l'année jusqu'à décembre, qui n'a compté aucun déploiement.

La Figure 3 indique le site de tous les transbordements durant 2011 et, en encadré, durant 2010. Par rapport à 2010, il y a un manque remarquable de transbordements au nord-ouest, dans la zone délimitée par 12°S et 78°E, cette zone ayant été désignée interdite aux navires CV en raison du risque accru de piraterie.

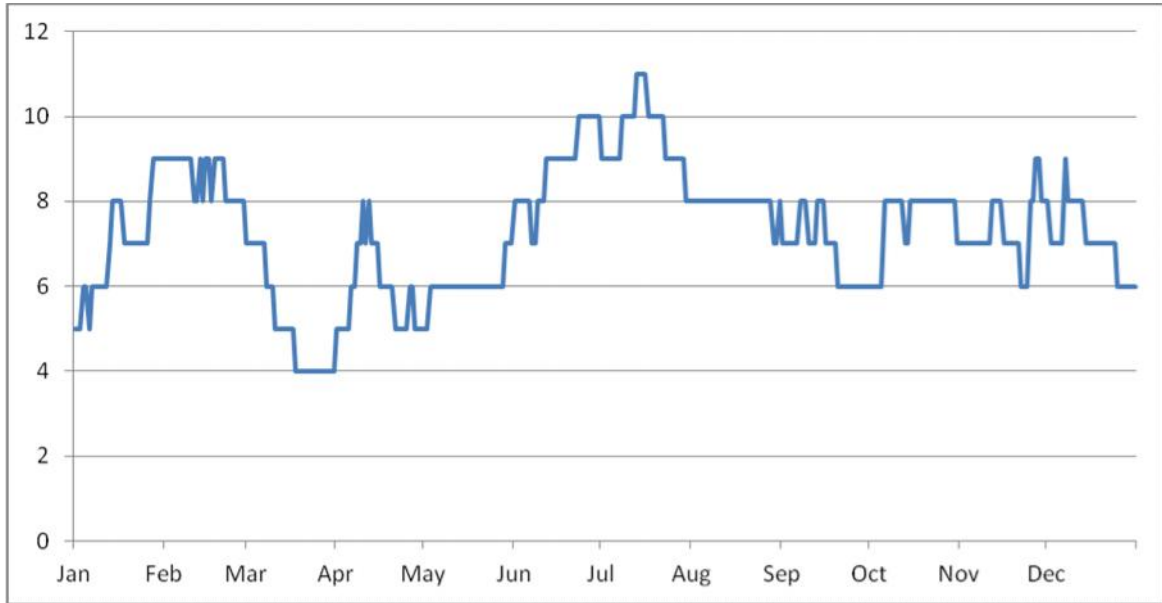


Figure 2. Déploiements chronologiques d'observateurs sur CV pour la CTOI en 2011

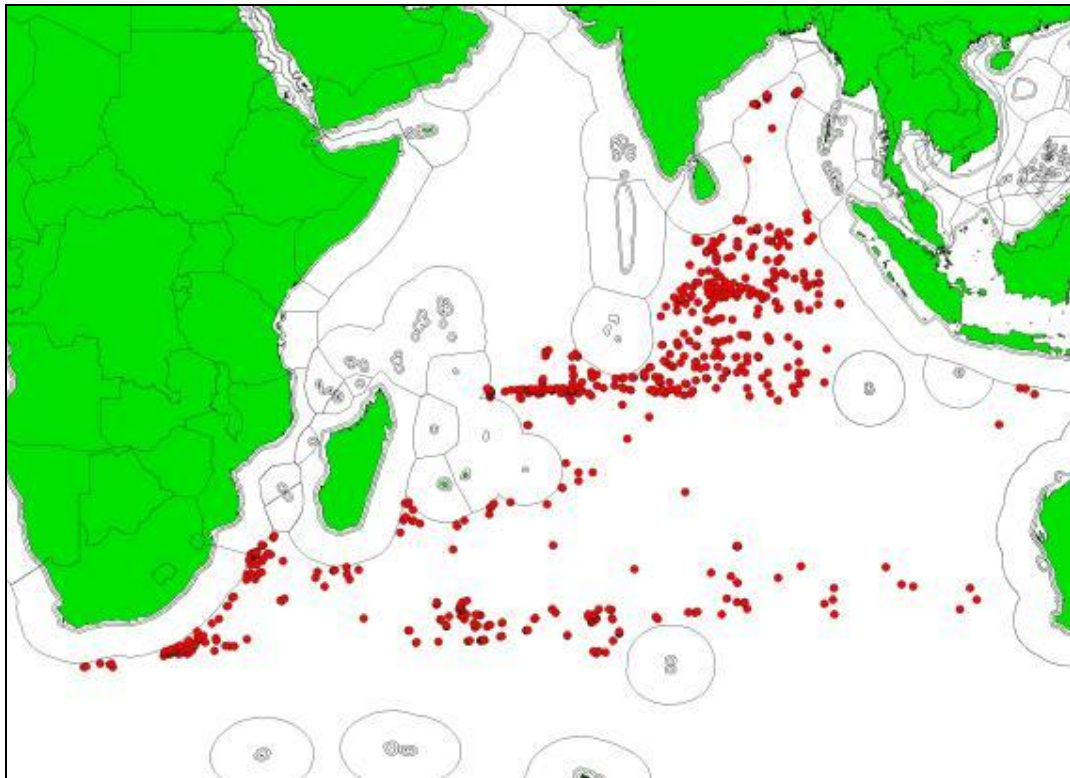


Figure 3 Sites des transbordements de la CTOI durant 2011 et, en encadré, 2010.

Au cours de 2011, un transbordement a eu lieu au sein d'une ZEE. Ce transbordement s'est produit à 4 km au sein de la ZEE du Mozambique au cours du déploiement 122/11 à bord du Asian Rex durant le transbordement 3 avec le Taiyo Maru No. 8. L'observateur a enregistré le positionnement à 26° 52.5'S, 37° 33.7'E alors que la déclaration de transbordement a enregistré la position à 26° 52'S 37° 45'E. Les deux positionnements se trouvent au sein de la ZEE du Mozambique. Ce fut, cependant, le troisième transbordement de la journée, les deux autres s'effectuant dans l'est, et l'observateur a signalé que les navires avaient dérivé dans la ZEE.

2 Protocoles d'échantillonnage

2.1 Estimation du poids

Des procédures d'estimation de poids ont précédemment été débattues dans l'Examen du Programme régional d'observateurs de la CTOI¹. Les différences entre le poids observé et le poids déclaré par les navires sont illustrées dans la Figure 4.

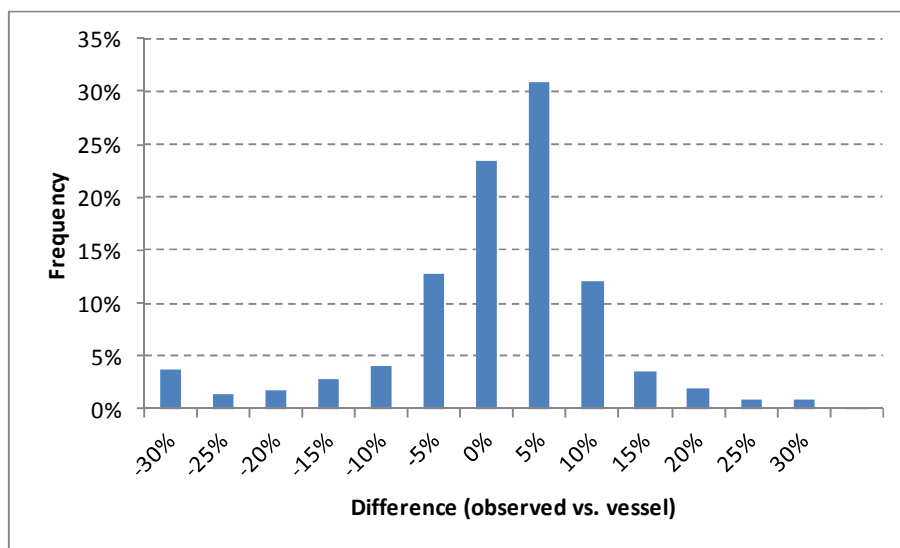


Figure 4 Différences entre le poids observé et le poids déclaré par les navires.

Les différences négatives représentent les transbordements au cours desquels les estimations de l'observateur sont supérieures à la déclaration des navires. Les différences sont positives lorsque les estimations de l'observateur sont inférieures. 83 % des estimations présentaient un écart de moins de 10 % avec les déclarations des navires. De ces différences, 7 % étaient supérieurs et 10 % étaient inférieurs aux déclarations des navires. Les divergences entre les poids observés et déclarés sont imputables à certains points particuliers, à savoir :

- La majorité des divergences se produisent lorsque de grands palangriers thoniers (LSTLV) transbordent le poisson dans des filets, en particulier lorsque le rouvet (*Ruvettus pretiosus*) est transféré, il est difficile d'estimer le poids et le nombre.
- Le nombre d'albacores et de thons obèses plus petits n'est pas toujours enregistré dans les statistiques des navires. (il semblerait y avoir une taille limite).
- Les LSTLV utilisent quelques fois une combinaison de méthodes de traitement sur de multiples espèces.
- Les LSTLV modifient quelques fois leurs plans pour transférer une espèce durant le transbordement. Si cela se produit durant le transbordement et que le formulaire de déclaration a déjà été rempli, une part du transbordement pourrait être soit déclarée et non transbordée, soit incluse mais non déclarée.
- Dans un cas, une grande différence a été constatée dans le pourcentage de poissons transbordés (-123 %) ; l'observateur a noté que cela est probablement attribuable à une fausse déclaration des sacs contenant des estomacs et à une sous-estimation du navire du poids du rouvet et d'autres espèces transférées (déploiement 130/11, transbordement 4).

2.2 Identification des espèces

Les principales espèces transbordées durant 2011 étaient le thon obèse (*Thunnus obesus*) et l'albacore (*Thunnus albacares*), avec des petites quantités d'autres espèces dont l'espadon (*Xiphias gladius*), le marlin (*Makaira* spp) et, occasionnellement, le thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) et le voilier (*Istiophorus albicans*).

¹ MRAG et CapFish (2010). Revue du Programme régional d'observateurs de la CTOI. CoC48_Add1[E]

Les thons sont enregistrés en tant qu'espèces s'ils peuvent être identifiés avec certitude ou en tant qu'espèces mixtes de thonidés lorsqu'ils ne peuvent qu'être comptés. Il n'est pas toujours possible de distinguer les espèces de requins en raison de la variété de techniques de transformation utilisées. Lorsqu'il était possible de distinguer le requin bleu (*Prionace glauca*) du requin-taureau bleu (*Isurus spp.*), cela a été enregistré par l'observateur. A 2010, ces deux-là demeurent les espèces de requins les plus communément transbordées.

3 Thon rouge du Sud

Depuis l'adoption de la Résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures de la CCSBT le 1^{er} janvier 2010, tout thon rouge du Sud transféré doit être accompagné d'un formulaire de suivi des captures, qui doit être contresigné par l'observateur. Durant la période couverte par ce rapport, des thons rouges du Sud ont été transbordés et déclarés à 51 occasions durant 21 déploiements différents, comptant un total de 466 380 tonnes transférées (Tableau 1).

A une seule reprise, quatre thons rouges du Sud ont été transbordés sans être déclarés. Cela s'est produit au cours du déploiement 135/11 sur le Fu Jyi durant le transbordement numéro 10 avec le Wen Der No. 106 (des photographies ont été prises).

Tableau 1 Transbordements du thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) durant 2011

Dem ande No.	Nom du navire	CV CTOI #	Nom de l'observateur	Nombre de transbordements	Total des poids déclarés (t)
122	Asian Rex	8454	Jaco Visagie	2	33 763
123	Ryoma	8442	Thomas Franklin	3	13 000
132	New Satsuki	8456	Lindsay Jones	2	8 959
133	Ryoma	8442	Jonathan Newton	4	55 468
136	Houta Maru	8460	Marius Kapp	2	16 277
137	Satsuma	8444	Carla Carreras	3	14 648
138	Taisei Maru No.15	8465	Nick Wren	3	41 591
139	Victoria	8452	Aaron Mair	3	36 424
141	Tuna Princess	8447	Samantha Clifton	1	15 168
144	Ryoma	8442	Thomas Gerard	4	36 829
145	Shin Izu	8457	Marius Kapp	1	1 000
147	Harima 2	8440	Henry John Heyns	3	2 962
148	New Satsuki	8456	Stephen Westcott	8	96 315
151	Victoria	8452	Jonathan Newton	3	27 605
152	Yakushima	8445	Lindsay Jones	1	5 637
153	Houta Maru	8460	Bruce Biffard	1	0 535
155	Tuna Queen	8446	Steven Young	1	9 203
156	Yuan Tai No. 806	900080035	Victor Ncogo	2	13 061
157	Ryoma	8442	Tony Dimitrov	1	6 586
158	Lady Tuna	8448	Ebol Rojas	2	1 980
160	Meita Maru	8461	Stephen Westcott	1	29 372

4 Identification LSTLV

L'ensemble des LSTLV ayant complété les transbordements CTOI et non-CTOI sont photographiés et contre-vérifiés avec la base de données dans un souci de cohérence en ce qu'il s'agit du nom, du numéro de référence CTOI, et de l'indicatif d'appel. Les listes mises à jour des navires sont envoyées par le Secrétariat de la CTOI au besoin, et sont ajoutées à la base de données de l'observateur. Les mises à jour peuvent toutefois avoir lieu lorsque les observateurs sont en mer. Dans ces cas, si un LSTLV n'apparaît pas dans la base de données de l'observateur, les détails sont notés dans le rapport portant sur cinq jours et sont vérifiés par le personnel du Consortium par rapport à la liste la plus récente des navires de la CTOI – une confirmation est ensuite transmise à l'observateur. Moins

d'observateurs ont signalé des LSTLV affichant des données médiocres en 2011 que lors des années précédentes, bien qu'il y ait eu un incident lorsque l'observateur a questionné l'identité du navire :

- Le transbordement 17 du déploiement 135/11 s'effectuait avec le Melati No. 2, alors que les inscriptions du navire indiquaient le Thunnus 2 (indicatif d'appel YE.4172, IOTC No. 8909) et que l'IRCS indiquait que c'était le (YEPK, IOTC No. 2995).

5 Inspections des navires

Dans le cadre du ROP, les observateurs sont tenus de rejoindre les LSTLV avant le début des opérations de transbordement. S'agissant des déploiements requis en 2011, 656 inspections LSTLV au total furent menées (87 % des transbordements) sur 251 navires. A certaines occasions, s'il était jugé dangereux pour l'observateur de rejoindre le LSTLV à cause des mauvaises conditions climatiques, les journaux de bord et les permis de pêche étaient remis au CV et vérifiés, sans que cela ne soit considéré comme une inspection complète, la présence du VMS n'ayant pas été vérifiée. La Figure 5 illustre un histogramme affichant la fréquence des inspections d'un LSTLV.

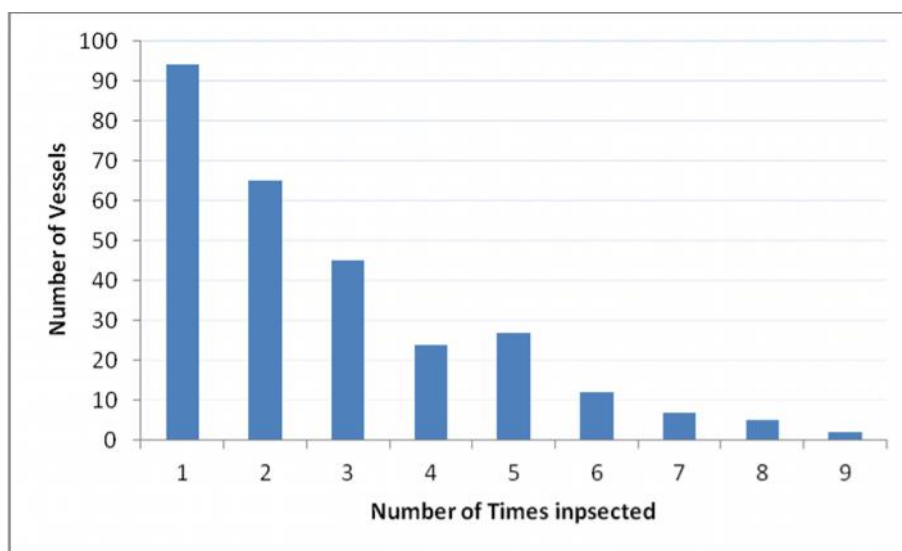


Figure 5. Histogramme indiquant la fréquence des inspections sur LSTLV durant 2011

Les inspections ont pour objectifs de :

1. **Vérifier la validité de l'autorisation ou du permis du navire pour pêcher le thon et les thonidés dans la zone de la CTOI.** Une série de documents d'inspections est confiée aux observateurs pour les aider à identifier l'autorisation ou le permis de pêche des navires. En 2011, 28 inspections ont constaté que les LSTLV ne détenaient pas de permis de pêche valide à bord ou ne pouvaient en présenter un (voir Annexe 1). La plupart des incidents se rapportaient à un permis périmé alors qu'une minorité n'a présenté aucun permis que ce soit. Depuis peu, un nombre de LSTLV produisent des imprimés de la CTOI en guise d'autorisation de pêche ; ces imprimés sont considérés comme une autorisation invalide de posséder du poisson à bord.
2. **Vérifier et noter le volume total des captures à bord ainsi que la quantité à transférer sur le navire transporteur.** Cela se fait à travers un entretien direct avec le capitaine du navire ou le capitaine de pêche (en utilisant des fiches de traduction si nécessaire). Les observateurs ne vérifient pas les cales pour des raisons de santé et de sécurité, et cela ne relève pas du programme.
3. **Vérifier que le VMS fonctionne et examiner le journal de bord.** Alors que l'observateur est en mesure de signaler s'il y a une unité VMS à bord et que cette unité est branchée à une prise électrique, il n'est pas possible, en revanche, de déterminer si elle transmet des données ; cela ne peut être vérifié qu'à travers la FMC du navire. Les journaux de bord sont également contrôlés pour indiquer la présence / l'absence au lieu d'évaluer leur précision. Les journaux de bord rencontrés continuent de se présenter sous divers formats, allant de documents officiels à des feuillets manuscrits. Durant les inspections menées en 2011, il y avait 16

cas où des navires furent incapables d'indiquer l'existence d'une unité VMS à l'observateur, ou alors, l'unité était désactivée (Annexe 2). Dans 40 cas, aucun journal de bord n'a été présenté ou les journaux de bord n'ont pas été considérés comme étant d'un niveau satisfaisant (Annexe 3). Il convient de noter que ce ne sont pas nécessairement des infractions, et cela pourrait indiquer un certain degré de subjectivité parmi les observateurs en interprétant les conditions énoncées dans la Résolution 08/04.

4. **Vérifier si les captures à bord résultent de transferts provenant d'autres navires, et vérifier la documentation de ces transferts.** Cela s'est révélé difficile à affirmer et, hormis le fait de le demander directement au capitaine de pêche, il n'existe apparemment pas d'autre moyen de déterminer si des transferts ont eu lieu, étant donné qu'un examen détaillé des journaux de bord n'est pas possible dans le délai accordé. Cela nécessiterait une analyse plus détaillée des données en vue de déterminer le taux de prises moyen des navires, la fréquence des transbordements des navires, et le volume transbordé à chaque fois. Cela pourrait indiquer que les navires transbordant d'importants volumes, qui sont souvent supérieurs à leurs taux de prises normaux, obtiendraient du poisson auprès d'autres navires.

5. **En cas d'infraction impliquant le navire de pêche, il faudrait immédiatement la dénoncer au capitaine du navire transporteur.** Il reste à savoir quelle ligne d'action le capitaine du CV devrait prendre après avoir reçu de telles informations car l'Annexe 3 du 11/05 ne contient pas d'obligation à ce sujet.

6. **Communiquer les résultats des opérations du navire de pêche contenus dans le rapport de l'observateur.** Les résultats des inspections menées par les observateurs sont résumés dans leurs rapports finaux, et toute divergence est abordée en profondeur. En outre, un dossier photographique de l'ensemble des autorisations des navires, unités VMS et journaux de bord ainsi que les marquages extérieurs des navires, est tenu.

6 Autres infractions potentielles

En violation de la Résolution 10/12, des ailerons de requins-renards (*Alopiidae*) ont été observés (mais pas transbordés) à bord du Fu Kuo No. 10 une seule fois durant le déploiement 130/11 (CV:Chen Yu No.7).

7 Formation d'observateur

Depuis 2009, 52 observateurs ont reçu une formation CTOI (Annexe 4). Certains d'entre eux ont été formés directement à travers la CTOI alors que d'autres ont reçu une formation croisée auprès de l'ICCAT après autorisation préalable de la CTOI. Tous les observateurs sont aussi formés pour contrôler les transbordements de la CCSBT. Les observateurs ayant reçu une formation ne sont pas tous actuellement actifs ou encore dans le programme ; il est donc nécessaire de continuer d'organiser des cours d'observateurs régulièrement pour remplacer ceux qui décrochent. Aucune formation d'observateur de la CTOI n'a été tenue durant 2011, bien que certains aient bénéficié d'une formation croisée de l'ICCAT.

8 Autres questions

8.1 Sécurité

Chaque observateur procède à une inspection pré-embarquement du CV avant l'appareillage. Les conditions de sécurité des navires se sont améliorées depuis le début du programme. Au cours de 2011, il n'y a eu aucun refus de déploiement. Les CV possédaient tous des certificats de sécurité valides et disposaient d'un nombre suffisant d'engins de sauvetage vérifiés et certifiés.

Les capitaines des CV fournissent des directives concernant les conditions en mer convenables au transfert sur les LSTLV et prennent la décision finale sur le fait de procéder à un transfert ou pas. Toutes les inspections ont été menées en toute sécurité durant 2011 et aucun accident n'a été signalé.

8.2 Élimination des déchets

Les méthodes d'élimination des déchets varient parmi les CV. Cependant, la plupart d'entre eux ont mis en place des plans de gestion des déchets. Toutefois, à travers leurs opérations de transbordement, les LSTLV continuent de déverser des déchets en mer. Les articles les plus communément éliminés en mer sont les cartons d'emballage.

8.3 Coopération des navires

La coopération des LSTLV et des CV est bonne.

8.4 Conditions des navires transporteurs

Il n'y a eu aucun rapport de conditions défavorables à bord des CV durant 2011.

9 Annexes

Annexe 1 – Incidents liés à l'autorisation de pêche

Numéro de déploiement	Nom du navire	Pavillon du navire	Date d'inspection	Commentaire de l'inspection
119	WOEN SHUENN CHANG	Taiwan, Chine	08-Fév-11	Aucun permis présenté
120	KINGTUNA	Seychelles	25-Jan-11	Permis expiré le 31 déc. 2010
120	WIN FAR NO.868	Taiwan, Chine	31-Jan-11	Permis expiré le 15 jan. 2011
120	YEUN HORNG NO.2	Taiwan, Chine	31-Jan-11	Permis expiré le 4 jan. 2011
122	LONG YIELD NO. 3	Seychelles	17-Fév-11	Permis de pêche périmé – permis de la SFA valide jusqu'au 31 décembre 2010
122	CHUN I 326	Seychelles	21-Fév-11	L'autorisation de pêche (ATF) (délivrée par l'Autorité de la pêche des Seychelles, SFA) a expiré en décembre 2008.
123	MOOK ANDAMAN 018	Thaïlande	23-Mar-11	Aucun permis de pêche présenté.
123	TUNG I NO.801	Taiwan, Chine	01-Mar-11	Permis de pêche expiré le 08/10/10.
123	HO FU MEI NO.6	Taiwan, Chine	13-Avr-11	Permis de pêche expiré le 09/01/2011.
128	FWU FA NO.6	Taiwan, Chine	12-Mai-11	Le navire ne possédait pas de permis de pêche valide. L'observateur fut informé qu'un permis valide serait faxé dans quelques jours. Un permis valide fut faxé le 19 mai ; toutefois, ce permis ayant été délivré ce même jour, il ne fut donc pas valide au moment du transbordement.
129	PING SHIN NO.101	Taiwan, Chine	21-Avr-11	Le capitaine n'a pas compris la signification de « l'autorisation de pêche » ; aucun certificat n'a été aperçu ni photographié
131	SI TAI NO.326	Taiwan, Chine	26-Mai-11	ATF expiré le 6 avril 2011.
131	QIXIANG 2	Malaisie	29-Mai-11	Document de la CTOI fourni en guise d'ATF.
131	WEN RUEY MAN	Taiwan, Chine	17-Juin-11	ATF expiré le 9 août 2010.
131	FENG KUO NO.688	Taiwan, Chine	27-Juin-11	ATF expiré le 24 avril 2011.
131	TORNG TAY 1	Seychelles	18-Juil-11	Pas d'ATF valide. Document imprimé du site Web de la CTOI fourni en guise d'ATF.
131	YING CHIA HSIANG	Taiwan, Chine	20-Juil-11	ATF expiré le 13 décembre 2009.
135	LEON	Indonésie	02-Juil-11	Il n'y avait aucun permis de pêche à bord.
137	MOOK ANDAMAN 018	Thaïlande	28-Août-11	Aucun permis de pêche présenté.

Numéro de déploiement	Nom du navire	Pavillon du navire	Date d'inspection	Commentaire de l'inspection
144	MOOK ANDAMAN 018	Thaïlande	16-Sep-11	Aucun permis de pêche présenté.
147	TAWARIQ 2	Oman	30-Oct-11	Le capitaine fut incapable de fournir tous les journaux de bord et le permis de pêche pour des raisons indéterminées en raison des problèmes de communication.
147	CHUN CHENG NO.212	Taiwan, Chine	09-Nov-11	La seule copie du permis de pêche à bord du LSTLV est en mauvaise condition et a subi une modification.
147	MOOK ANDAMAN 018	Thaïlande	15-Nov-11	Le capitaine du LSTLV a présenté une copie d'une lettre d'accompagnement indiquant qu'un permis de pêche a été délivré ; il fut, cependant, incapable de fournir le permis.
147	TORNG TAY No. 1	Seychelles	16-Nov-11	Le capitaine fut incapable de fournir un permis de pêche valide.
148	MOOK ANDAMAN 028	Thaïlande	26-Oct-11	Le navire, qui ne détenait aucun permis de pêche, a présenté, à la place, une lettre du département des pêches thaïlandais.
148	CHIEN WEI NO.3	Taiwan, Chine	30-Oct-11	Aucun permis de pêche présenté.
152	MOOK ANDAMAN 028	Thaïlande	03-Déc-11	Le <i>Mook Andaman</i> (IOTC 157) a présenté une lettre du département des pêches thaïlandais (Photo 152-00147), déclarant que le navire était détenteur d'une licence dont le numéro était 431000566, mais n'a fourni aucune licence.
156	CHIN HUNG YUN NO.37	Taiwan, Chine	21-Déc-11	Le navire de pêche fut incapable de fournir une autorisation de pêche à jour.

Annexe 2 – Incidents liés au système VMS

Numéro de déploiement	Nom du navire	Pavillon du navire	Date d'inspection	Commentaire de l'inspection
123	DONG WON NO.619	Corée, République de	16-Mar-11	Existence du système de surveillance des navires (VMS), mais qui ne semblait pas actif.
123	MOOK ANDAMAN 018	Thaïlande	23-Mar-11	Pas de VMS.
123	WEI HSIN NO.16	Taiwan, Chine	11-Avr-11	VMS présent mais ne semblait pas actif.
123	KIN CHUAN HSING NO.11	Taiwan, Chine	12-Avr-11	Unité VMS défectueuse. Une nouvelle unité fut livrée par Ryoma. L'unité Inmarsat était utilisée à la place.
127	KIN CHUAN HSING NO.11	Taiwan, Chine	18-Avr-11	VMS présent mais pas installé.
128	JIH CHUN TSAI NO.666	Taiwan, Chine	29-Avr-11	Le système VMS standard ne pouvait être trouvé.
128	JUI MAN FA	Taiwan, Chine	29-Avr-11	Aucun système VMS n'a pu être aperçu. Une seule source d'alimentation électrique pour INMARSAT-C.
130	FU KUO NO.10	Taiwan, Chine	25-Avr-11	Le capitaine du LSTLV a été incapable d'indiquer le VMS, seulement une antenne.
130	CHIN YI CHUN	Taiwan, Chine	01-Mai-11	Le VMS a été obtenu et installé durant le transbordement.
131	Naham 3	Oman	18-Juil-11	Existence du VMS (ARGOS), mais pas branché.
147	LONG YIELD NO. 1	Seychelles	12-Nov-11	Unité VMS ARGOS pas branchée.
147	MOOK ANDAMAN 018	Thaïlande	15-Nov-11	Aucune unité VMS visible.
148	MOOK ANDAMAN 028	Thaïlande	26-Oct-11	Aucun VMS aperçu.
148	ZHAO HUNG NO.6	Taiwan, Chine	04-Nov-11	Existence du VMS, mais qui ne fonctionne pas.
149	CHUAN HSING FA NO.10	Taiwan, Chine	24-Oct-11	Le navire possède un nouveau VMS à bord. Pas installé et ne fonctionne pas.
152	MOOK ANDAMAN 028	Thaïlande	03-Déc-11	L'observateur n'a pas reconnu l'unité.

Annexe 3 – Incidents liés aux journaux de bord des navires

Numéro de déploiement	Nom du navire	Pavillon du navire	Date d'inspection	Commentaire de l'inspection
119	HWA MAO NO.203	Taiwan, Chine	28-Jan-11	Aucun journal de bord produit.
123	KAO HSIN NO.6	Taiwan, China	09-Mar-11	Journal de bord en pages formatées imprimées, dans lequel la dernière entrée date du 6 mars.
123	MOOK ANDAMAN 018	Thaïlande	23-Mar-11	Le journal de bord présenté était celui de bateaux thaïlandais et ne contenait aucune information sur les prises. Aucun registre des prises ne fut présenté. La dernière entrée dans le journal de bord date du 15 décembre 2010.
124	JIIN HORNG NO.106	Seychelles	03-Fév-11	Le journal de bord n'était pas disponible.
127	WEN DAR NO.3	Taiwan, Chine	28-Mai-11	Journal de bord pas utilisé correctement.
127	FENG KUO NO.666	Taiwan, Chine	01-Juin-11	Journal de bord pas utilisé correctement.
128	SURYA TERBIT 899	Indonésie	01-Mai-11	Le journal de bord n'est qu'un carnet de notes.
128	SHIN SHUEN FAR NO.16	Taiwan, Chine	03-Mai-11	Le journal de bord ne consistait que de notes inscrites dans un carnet.
128	JEE CHUEN TSAI NO.168	Taiwan, Chine	04-Mai-11	Le journal de bord n'était qu'un carnet de notes. Lorsqu'on lui demanda s'il avait un grand journal de bord comme les autres navires, le capitaine répondit qu'il n'utilisait que des carnets de notes.
128	JEE CHUEN TSAI NO.368	Taiwan, Chine	07-Mai-11	Bien que les journaux de bords soient censés être précis, ils ne sont que des carnets de notes et difficiles à comprendre.
128	RUEI CHIH FA	Taiwan, Chine	10-Mai-11	Le navire envoya un carnet de notes datant de 2010. Aucun journal à jour ne fut produit lorsqu'on en a demandé.
128	HOOM XIANG NO.29	Taiwan, Chine	13-Mai-11	Le journal de bord n'était qu'un carnet de notes qui n'avait aucun sens car il ne contenait aucune date.
128	FENG KUO NO.368	Taiwan, Chine	15-Mai-11	Au premier coup d'œil, le journal de bord n'est qu'un carnet de notes avec des chiffres, mais les données semblent correctes. Le capitaine nous a expliqué qu'il ne disposait plus de journaux de bord et a alors dû utiliser des carnets.
128	CHU YU NO.168	Taiwan, Chine	16-Mai-11	Le journal de bord n'était qu'un carnet de notes et ni M. Chuan, exploitant du navire transporteur, ni l'observateur n'ont pu le comprendre. Le journal fut donc enregistré comme inexact.
128	FENG KUO NO.666	Taiwan, Chine	16-Mai-11	La capitaine a présenté un carnet de notes datant de 1999 et l'observateur n'a pas pu faire correspondre les chiffres. Lorsqu'on lui a demandé s'il avait de nouveaux journaux de bord, le capitaine a répondu que la société n'en utilisait pas.
128	FENG GUO NO.168	Taiwan, Chine	16-Mai-11	Le journal de bord n'était qu'un carnet de poche et il n'est pas certain si les données qu'il contient sont précises car elles sont déclarées comme ne l'étant pas.
128	FENG KUO NO.688	Taiwan, Chine	17-Mai-11	Le journal de bord n'était qu'un carnet de notes et il n'est pas certain si les données qu'il contient sont précises.

Numéro de déploiement	Nom du navire	Pavillon du navire	Date d'inspection	Commentaire de l'inspection
128	WEN DAR	Taiwan, Chine	17-Mai-11	Le journal de bord n'était qu'un carnet de notes et il n'est pas certain si les données qu'il contient sont précises.
130	SHANG FENG NO.3	Taiwan, Chine	16-Mai-11	Aucun journal à bord.
130	WOEN YU CHANG NO.6	Taiwan, Chine	19-Mai-11	Aucun journal à bord.
144	WOEN SHUENN CHANG	Taiwan, Chine	16-Sep-11	Un carnet de notes ligné à la main utilisé comme journal de bord. La dernière date inscrite est le 28/08/2011.
147	SEAWISE	Seychelles	08-Oct-11	Journal de bord incomplet.
147	SHUU CHANG NO.6	Taiwan, Chine	24-Oct-11	Journal de bord incomplet.
147	ASHUNEYU	Seychelles	30-Oct-11	Capitaine incapable de remettre le journal de bord du mois de juillet 2011.
147	TAWARIQ 2	Oman	30-Oct-11	Capitaine incapable de remettre tous les journaux de bord
147	HUNG YU NO.212	Taiwan, Chine	05-Nov-11	Journal de bord incomplet.
147	SHIN SHUEN FAR NO.69	Taiwan, Chine	05-Nov-11	Journal de bord incomplet.
147	LONG YIELD NO. 1	Seychelles	12-Nov-11	Journal de bord incomplet.
147	SINAW 8	Oman	17-Nov-11	Journal de bord incomplet.
147	MAYA -9	Indonésie	17-Nov-11	Journal de bord incomplet.
147	KAO HSIN NO.6	Taiwan, Chine	20-Nov-11	Le capitaine refusa de divulguer toute information au sujet du journal de bord. Il informa l'observateur que des copies ont été soumises au capitaine du navire transporteur ; cela ne fut, cependant, pas le cas.
147	SHYE SHIN NO.31	Taiwan, Chine	22-Nov-11	Les deux sections du haut des feuilles d'enregistrement du journal de bord LSTLV ne sont pas remplies.
147	SHYE CHAN NO.6	Taiwan, Chine	22-Nov-11	Les données inscrites dans le journal de bord sont incomplètes.
148	MOOK ANDAMAN 028	Thaïlande	26-Oct-11	Aucun journal de bord fourni.
150	FORTUNE No. 78	Seychelles	17-Oct-11	Des journaux de bord furent présentés (données de position dans un carnet) mais le capitaine fut incapable de calculer précisément les prises à partir de ce journal.
150	PING SHIN 201	Seychelles	19-Oct-11	Aucun journal de bord ne fut présenté
156	HUNG YU NO.212	Taiwan, Chine	15-Dec-11	Le journal de bord n'est qu'un gribouillage dans un carnet de notes. Il ne se présente pas sous forme structurée.
156	WEN DAR NO.3	Taiwan, Chine	31-Dec-11	Journal de bord rempli sous forme informelle dans un carnet de notes.
158	HUNG YU NO.212	Taiwan, Chine	12-Dec-11	Le journal de bord ne contient que les détails se rapportant à une semaine inscrits sur une feuille de papier.
158	PANOCEAN	Seychelles	13-Dec-11	Aucun journal de bord ne fut présenté. Une simple feuille de papier fut fournie, contenant des détails des poissons à être transbordés.

Annexe 4 – Observateurs formés de la CTOI

Nom de l'observateur	Numéro CTOI	Formé par l'ICCAT
Ray Manning	001	Oui
Kevin Ruck	002	Non
Jano van Heerden	003	Oui
Jonathon Roe	004	Oui
James Bennet	005	Non
David Hughes	006	Oui
James Moir-Clark	007	Non
Hendrik Crous	008	Oui
Tony Dimitrov	010	Oui
Jeffrey Heinecken	011	Non
Jaco Visagie	012	Non
Jonathon Newton	013	Oui
Sam Rush	014	Oui
Hentie Heynes	015	Oui
David James Virgo	016	Non
Juan Vilata	017	Non
Patrick Nugent	018	Non
Andrew Deary	019	Oui
George Stoyale	020	Non
Nicky Wiseman	021	Non
Neil Davidson	022	Non
Nicholas Van Leenhoff	023	Non
Lindsay Jones	024	Oui
Schalk Visagie	025	Oui
Thomas Hamish Gerrard	026	Oui
Gary Breedt	027	Oui
Peter Lafite	028	Oui
Ebol Rojas	029	Oui
Erich Gericke	030	Non
Barry Rose	031	Oui
Nicholas Wren	032	Oui
Ramon Benedet	033	Oui
Clinton Grobbelar	034	Oui
Victor Ngcongco	035	Oui
Stephen Westcott	036	Oui
Steven Young	037	Non
Anthony Donnelly	038	Oui
Thomas Franklin	039	Oui
Robert Clark	040	Oui
Pedro Jesus	041	Oui
Oliver Wilson	042	Non
Jan Wissema	043	Non
Elcimo Pool	044	Oui
Bruce Biffard	045	Oui
Carla Soler Carreras	047	Oui
Samantha Clifton	048	Oui
Jane Le Lec	049	Oui
Marius Kapp	050	Non
Aaron Mair	051	Oui
Martin Ward	052	Oui